

**BNP PARIBAS EASY CAC 40
ESG UCITS ETF**

Rapport annuel au 29 Août 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	22

Comptes annuels

Bilan actif	27
Bilan passif	28
Compte de résultat	29

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement	31
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	32
Règles et méthodes comptables	33
Evolution des capitaux propres	37
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	38
Ventilation de l'actif net par nature de parts	39
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	40
Exposition sur le marché des obligations convertibles	41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	42
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	43
Exposition directe sur le marché des devises	44
Exposition directe aux marchés de crédit	45
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	46
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	47
Créances et dettes : ventilation par nature	48
Frais de gestion, autres frais et charges	49
Engagements reçus et donnés	50
Autres informations	51
Détermination et ventilation des sommes distribuables	52
Inventaire	54
Inventaire des opérations à terme de devises	56

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	59
Synthèse de l'inventaire	60
Annexe	61

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le début de la période sous revue (Juin 2024 à Juin 2025) a été marquée par deux corrections significatives. D'abord dans un mouvement de prises de bénéfices sur les titres, secteurs ou indices qui avaient nettement surperformé jusqu'alors (grandes valeurs technologiques notamment) puis début août 2024, dans un contexte de liquidité réduite et de ventes forcées, du fait du déblocement des opérations de carry trade en yens après la remontée inattendue du taux directeur de la Banque du Japon le 31 juillet. Cet épisode a été brutal mais court et le rebond s'est affirmé lorsque les investisseurs ont été rassurés sur les perspectives de baisse des taux directeurs. Les actions sont toutefois restées fébriles et l'indice MSCI AC World en dollars (qui avait gagné 6,2 % au 3e trimestre 2024) a baissé de 1,2 % au 4e trimestre. La remontée des taux longs américains en octobre et la révision des attentes sur la politique monétaire américaine, alors que le scénario d'un assouplissement rapide avait joué un rôle important dans le soutien aux actions jusque-là, expliquent ce résultat. Les actions ont perdu du terrain en octobre et en décembre et auraient vraisemblablement baissé davantage au 4e trimestre sans le rally du marché américain après les élections de novembre. Les hésitations début 2025 sur fond de tensions sur les taux longs américains et de l'émergence d'un nouveau modèle d'intelligence artificielle chinois, qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur, paraissent anecdotiques au regard des mouvements ultérieurs.

Au fil des semaines, les annonces sur la politique commerciale des Etats-Unis sont devenues l'élément prépondérant. Comme il l'avait indiqué le 13 février, le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées, déclenchant des inquiétudes sur la croissance. Alors que les actions mondiales avaient terminé le premier trimestre 2025 en léger recul après un parcours heurté (-1,7 % pour l'indice MSCI AC World en dollars), elles ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations, le soulagement a prévalu. La trêve commerciale avec la Chine, conclue le 12 mai, a été déterminante. Malgré des tensions épisodiques, l'optimisme a prévalu par la suite alors que les indicateurs économiques continuaient à montrer une relative résistance de l'activité, éloignant le scénario d'une récession de l'économie américaine. En outre, les résultats des entreprises sont restés solides. En juin, le risque géopolitique a éclipsé un temps les négociations commerciales. Le cessez-le-feu le 24 juin entre Israël et l'Iran après les frappes aériennes américaines a permis à l'indice MSCI AC World de terminer à un nouveau point haut, en hausse de 14,5 % en douze mois. Les marchés émergents ont pratiquement fait jeu égal (+12,6 % pour l'indice MSCI Emerging Markets en dollars) grâce au violent rebond des actions chinoises en septembre après l'annonce d'ambitieuses mesures de soutien monétaire et budgétaire à la consommation et au secteur immobilier. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a terminé en hausse de 14,4 %. Les actions américaines sont restées recherchées. L'indice S&P 500 a accumulé les records jusqu'en février avant de connaître un parcours plus heurté. Il termine la période sous revue à un nouveau point haut, en progression de 13,6 %. Malgré leur très bonne tenue en 2025, les actions de la zone euro ne sont pas parvenues à surperformer. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 8,4 % et le MSCI EMU de 11,4 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+22,5 % pour le MSCI Germany ; -3,4 % pour le MSCI France). Les actions japonaises se sont retrouvées à l'épicentre des turbulences début août (avec une chute de 12,2 % de l'indice Topix le 5) et ont pâti par la suite de l'appréciation du yen (+11,7 % en douze mois) puis des menaces de droits de douane élevés sur les automobiles (qui représentent 35 % environ du total des exportations du Japon vers les Etats-Unis). Le Topix a gagné 1,5 % en douze mois et l'indice Nikkei 225 à peine plus (+2,3 %). Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis. Au niveau mondial, les secteurs cycliques ont surperformé tandis qu'en Europe, les banques se sont envolées.

Perspectives

Les investisseurs ont oscillé entre deux attitudes au cours de l'été : le soulagement face à des nouvelles moins dégradées qu'attendu (qu'il s'agisse des données économiques ou des résultats des entreprises) et une certaine prudence alors que le scénario économique est toujours difficile à établir dans le contexte très particulier qui prévaut depuis le début de l'année.

D'un côté, les actifs risqués peuvent saluer les attentes de baisse des taux directeurs de la Fed comme ils l'ont fait à l'occasion du discours dovish de Jerome Powell le 22 août. De l'autre, si des informations semblent remettre en cause le scénario idéal (atterrissage en douceur de l'économie accompagné par un réglage fin de la politique monétaire) ou surprennent, la fébrilité revient vite comme l'illustre la nette progression de l'or en août. A ce titre, les premiers effets des droits de douane commencent à être observés dans les indices de prix. Les variations sont en ligne avec les attentes mais la dynamique de court terme traduit une accélération de l'inflation. Le FOMC considère que cette inflation liée aux droits de douane devrait être temporaire. Toutefois, Jerome Powell a alerté sur le risque d'un dé-ancrage des anticipations inflationnistes en cas de hausse des prix plus pérenne. Il semble ainsi peu probable que l'assouplissement de la politique monétaire de la Fed se révèle aussi important que reflété dans les marchés à terme fin août (près de 140pb de baisse cumulée d'ici fin 2026).

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Le débat sur l'indépendance de la Fed risque de prendre de l'importance dans les prochaines semaines alors que Donald Trump, après avoir adressé de violentes critiques à Jerome Powell, s'emploie désormais à modifier la composition du comité de politique monétaire. Comme les banquiers centraux l'ont répété à Jackson Hole et depuis, « il est dangereux de saper l'indépendance des banques centrales » pour reprendre l'expression utilisée par Christine Lagarde. La perte de crédibilité de la Fed aurait des conséquences sur les taux longs et ces tensions pourraient pénaliser les actifs risqués.

Alors que les actions mondiales ont progressé de 13,1 % depuis le début de l'année (indice MSCI AC World en dollars) et que plusieurs indices ont établi de nouveaux records en août, les investisseurs peuvent légitimement s'interroger sur les raisons de cette hausse. Elles sont nombreuses et solides (environnement économique, santé des entreprises) mais les doutes peuvent aussi surgir face à l'imprévisibilité de la politique économique. Une saisonnalité généralement défavorable en septembre est de nature à entretenir ces interrogations. Le retour de la volatilité pourrait marquer la rentrée mais les fondamentaux macro et microéconomiques justifient de rester exposé aux actions.

POLITIQUE DE GESTION

BNP Paribas Easy CAC 40® ESG UCITS ETF est investi en actions du CAC 40, en respectant la répartition mise en oeuvre par ce dernier dans le choix des titres.

Le FCP a pour objectif de répliquer la performance de l'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return (« l'Indice »), quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse en investissant dans les actions sélectionnées selon des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

La gestion du portefeuille de BNP Paribas Easy CAC 40® ESG UCITS ETF consiste à respecter à tout moment pour la partie investie en actions les pondérations respectives des valeurs composant l'indice en achetant les titres concernés lors de l'admission d'actions nouvelles ; à procéder aux sorties et entrées de titres lors des remaniements de l'indice ; à ajuster, par le biais des contrats CAC 40 l'investissement global du portefeuille.

Les dividendes perçus par le FCP sont réinvestis dans le portefeuille d'actions.

Du 30 Août 2024 au 29 Août 2025, l'indice CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis a connu une hausse de 5.53% quand l'indice avec dividendes bruts a performé de 6.32%.

Sur la même période, la performance de la valeur liquidative de la part ETF ressort à 5.97% en incluant le dividende de 0.38€ distribué le 8 novembre 2024.

Cette performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

L'écart de suivi réalisé entre le fonds et son indice de référence est de 0.03%. Cet écart de suivi réalisé (ex post) sur la période est en ligne avec l'écart de suivi anticipé.

L'écart de performance entre le fonds et son indice de référence est expliqué par l'optimisation de la réplication.

	08/30/2024	08/29/2025	Variation (%)
EasyETF CAC 40 ESG*	12.4352	12.7621	+2.63%
CAC 40 ESG Net Return**	3,291.51	3,473.61	+5.53%
CAC 40 ESG Gross Total Return***	3,746.81	3,983.66	+6.32%

* performance du fonds n'incluant pas le dividende de 0.38 euros détaché par le fonds le 8 novembre 2024

** indice incluant les dividendes nets

*** indice incluant les dividendes bruts

Changements intervenus au cours de l'exercice

23/06/25 : Modification de la méthodologie de l'Indice du fonds Maître et de son Nourricier.

24/03/25 : Mise à jour des critères ESG : changements dus aux orientations de l'ESMA sur les noms des fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité : ajout des exclusions PAB.

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 5.97 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Gestion indicielle

La performance annuelle de l'indicateur de référence (...) est de 6.32% .

La tracking error sur la période est de 0.04%.

* * *

Paragraphe ABERDEEN

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 0.35 €
 - dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
 - dont part non éligible à la réfaction : 0.35 €

Distribution sur plus-values
 Distribution unitaire par part : 0.03 €
 - dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
 - dont part non éligible à la réfaction : 0.03 €

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Achat	9 948 442,92
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Achat	3 190 872,46
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	Achat	3 058 916,38
FR0000121329	THALES SA	Achat	2 265 281,30
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Achat	1 483 968,57
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000073272	SAFRAN SA	Vente	2 361 999,22
NL0000235190	AIRBUS SE	Vente	1 908 923,26
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	Vente	1 683 162,12
FR0000120628	AXA SA	Vente	1 543 248,25
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Vente	1 377 767,60

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS EASY CAC 40* ESG UCITS ETF

Identifiant d'entité juridique : 969500T3EGX25PM05k84

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 82.5% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle. Sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide de la méthodologie ESG du fournisseur d'indice. A ce titre, le produit est exposé à des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- o Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
 - o Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
 - o Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.
- Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par des fournisseurs de données externes.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale), en collaboration avec le Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management.

L'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille conforme aux critères d'exclusions et aux scores ESG minimums de l'indice de référence : 100%
- Le pourcentage du portefeuille couvert par l'analyse ESG (hors liquidités détenues à titre accessoire) fondée sur la méthodologie ESG du fournisseur d'indice : 100.0%
- La note moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : 64.7 vs 62.4 (CAC Large 60 (EUR) NR)
- L'intensité de gaz à effet de serre (GES) pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à l'intensité GHG pondérée de l'univers d'investissement de référence : 0.99
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 82.5%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille conforme aux critères d'exclusions et aux scores ESG minimums de l'indice de référence	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le pourcentage du portefeuille couvert par l'analyse ESG (hors liquidités détenues à titre accessoire) fondée sur la méthodologie ESG du fournisseur d'indice	100%	100.0%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	/	/	64.7 vs 62.4	Conforme à l'engagement du produit financier
L'intensité de gaz à effet de serre (GES) pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à l'intensité GHG pondérée de l'univers d'investissement de référence	/	/	0.99	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	69.0%	73.2%	82.5%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C ;
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP

Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E9349488E63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du produit financier excluent les émetteurs en violation des Principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Centre de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit tient compte de principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Afin que le gestionnaire d'investissement détermine quelles principales incidences négatives sont prises en compte et gérées ou atténuées, la méthodologie ESG et les divulgations de l'indice de référence et/ou du fournisseur d'indice sont utilisées.

La politique mise en œuvre pour analyser la façon dont les principales incidences négatives sont prises en compte pour le produit financier repose principalement sur les trois piliers suivants :

- 1- Analyse du processus d'exclusion intégré qui mène la stratégie d'investissement à éliminer les industries et les comportements qui présentent un risque élevé d'impacts négatifs en violation des normes et conventions internationales et des émetteurs qui participent à des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement;
- 2- La façon dont les scores ESG utilisés tout au long du processus d'investissement tiennent compte dans leur méthodologie des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, et dans quelle mesure ces scores sont utilisés dans la stratégie d'investissement;
- 3- Politique d'engagement et de vote, le cas échéant.

L'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les impacts négatifs par la recherche continue, la collaboration avec d'autres investisseurs à long terme et le dialogue avec les ONG et d'autres experts. L'engagement auprès des émetteurs vise à les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les impacts négatifs potentiels. Le vote aux Assemblées Générales Annuelles des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance et l'avancée des questions environnementales et sociales.

Sur la base de l'approche ci-dessus, le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs Environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. [874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF](#)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
LVMH	Biens de cons. durables et services	9.08%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	8.91%	France
SANOFI SA	Santé	7.43%	France
L AIR LIQUIDE SA POUR L ETUDE ET L EXPLO DES	Matériaux de base	6.47%	France
AIRBUS	Industrie	6.09%	Pays-Bas
LOREAL SA	Consommation courante	5.85%	France
SAFRAN SA	Industrie	5.51%	France
HERMES INTERNATIONAL	Biens de cons. durables et services	4.95%	France
BNP PARIBAS SA	Finance	4.83%	France
AXA SA	Finance	4.58%	France
VINCI SA	Industrie	3.87%	France
DANONE SA	Consommation courante	3.03%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	Industrie	2.67%	France
ENGIE SA	Services publics	2.09%	France
CAPGEMINI	Technologie de l'information	1.79%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.09.2024 au 30.08.2025



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

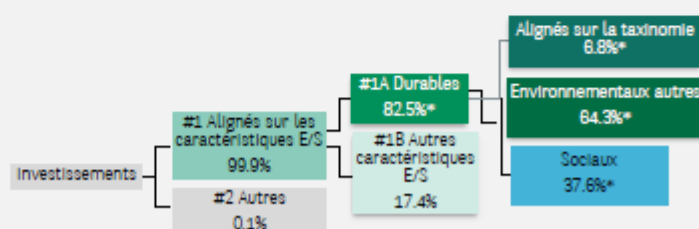
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 99,9%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 82,5%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux? ".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	31.8%
Biens de cons. durables et services	18.6%
Finance	12.4%
Consommation courante	10.6%
Santé	8.6%
Matériaux de base	6.7%
Services publics	3.6%
Technologie de l'information	3.4%

Services de communication	3.0%
Immobilier	1.3%
Liquidités	0.1%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/OEE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

our être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des missions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

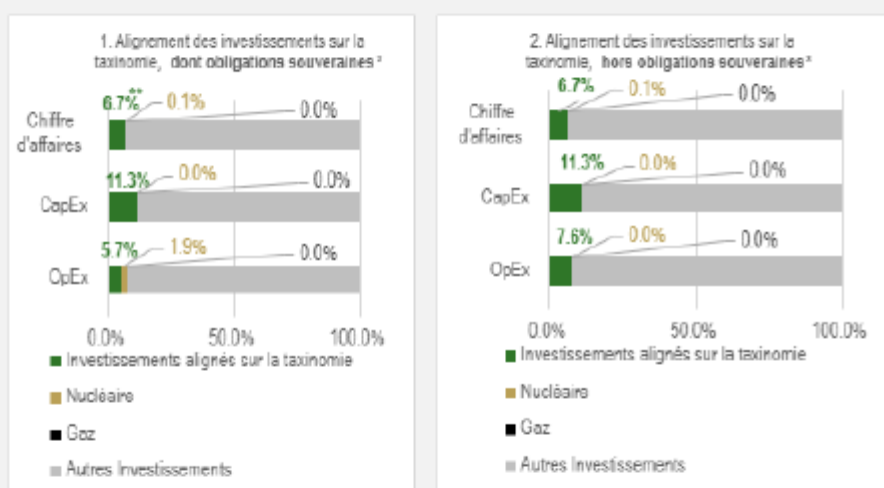
☒ Oui:

☐ Non:

☐ Gaz fossile

☒ Energie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	5.6%	/	/
2023**	7.8%	/	/
2024***	6.8%	11.4%	7.6%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice.

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxinomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau de données dont dispose la société de gestion relatives à ces dates-là.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 64.3%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Les investissements durables sur le plan social représentent 37.6% du produit financier.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45abb7a-44f6-8e48-990be2616498/> - section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")
- Le produit financier doit se conformer aux critères d'exclusions de l'indice de référence
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG du fournisseur d'indice doit porter sur au moins 90 % des actifs (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 10% des titres ayant le score ESG le plus faible et des exclusions appliquée.
- L'intensité GES des sociétés en portefeuille est inférieure d'au moins 30% à celle de son univers d'investissement de référence.
- Le produit financier doit investir au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability - BNPP AM Luxembourg private investor](#)

Il n'y a aucune garantie que les filtres d'exclusions extra-financiers soient appliqués à tout moment. Par exemple, entre deux rebalancements d'indice, si une entreprise était considérée comme ne répondant plus à un critère ESG, elle ne peut être exclue qu'au prochain rebalancement, suivant les règles du fournisseur d'indice.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice Euronext CAC 40* ESG Gross Return a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice de référence est disponible sur <https://www.euronext.com/>

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence intègre des critères environnementaux ou sociaux dans sa méthodologie. Non applicable d'allocation d'actifs alors qu'un indice de marché large pertinent n'intègre pas cet objectif et est généralement pondéré par la capitalisation boursière.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

En raison de la nature indicelle du produit financier, ses indicateurs de durabilité sont directement liés à ceux de l'indice répliqué. Par conséquent, la performance du produit financier en ce qui concerne les indicateurs de durabilité représentatifs de l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues sont celles mentionnées ci-dessus à la question : « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? »

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En raison de la nature indicelle du produit financier et de son objectif d'investissement de répliquer la performance de l'indice de référence tout en maintenant une tracking error entre le produit financier et l'indice inférieure à 1 %, la performance du produit financier et de l'indice de référence sont très proches.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

	Carbon footprint (tCO2 eq/EV) ^{1,2}	ESG score ³
Financial product	62.7	64.7
Broad market Index ⁴	88.7	62.4

(1) L'empreinte carbone est la somme de chaque émission carbone divisée par sa valeur d'entreprise simplifiée, multipliée par le poids dans le portefeuille. Les émissions carbone représentent la somme des émissions du scope 1 (émissions directes des installations) et du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise). La valeur d'entreprise simplifiée mesure une valeur totale et est calculée comme la somme de la capitalisation boursière et de la dette totale. L'empreinte est exprimée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de valeur d'entreprise.

(2) Source: BNP Paribas Asset Management. Un autre fournisseur de données extra-financières (par exemple score ESG, empreinte carbone) ainsi qu'un univers d'investissement initial légèrement différent peuvent être utilisés pour déterminer et mettre en œuvre des objectifs extra-financiers de la stratégie d'investissement. A des fins de disponibilité des données relatives à ce reporting périodique, les chiffres fournis sont basés sur les données de BNP Paribas Asset Management et peuvent ne pas refléter strictement ces objectifs.

(3) CAC Large 60 (EUR) NR

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Éléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	192	46 011
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	171	40 163

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 août 2025**

BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF relatifs à l'exercice clos le 29 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/08/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
Les principaux risques de ce fonds concernent les instruments financiers de son portefeuille. Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du fonds et dans les états financiers. Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille. Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes. Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle. La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
Existence des instruments financiers Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du fonds. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du fonds. L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le fonds entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF par la société de gestion en date du 29/06/2016.

Au 29 août 2025, notre cabinet était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 9^{ème} année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels du fonds présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.12.24 14:43:35 +0100



Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 29/08/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	207,541,946.17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	207,541,946.17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	207,541,946.17
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	229,194.76
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	229,194.76
TOTAL ACTIF I+II	207,771,140.93

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 29/08/2025
Capitaux propres :	-
Capital	102,424,136.38
Report à nouveau sur revenu net	129,782.46
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	93,701,747.68
Résultat net de l'exercice	11,473,300.96
Capitaux propres I :	207,728,967.48
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	207,728,967.48
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	42,173.45
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	42,173.45
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	207,771,140.93

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 29/08/2025
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	6,406,291.57
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	4,365.18
Sous-total Produits sur opérations financières	6,410,656.75
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	6,410,656.75
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-532,373.05
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-532,373.05
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	5,878,283.70

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-262,210.38
Sous-total Revenus nets I = C + D	5,616,073.32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	7,974,301.79
Frais de transactions externes et frais de cession	-162,743.13
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	7,811,558.66
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-276,453.04
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	7,535,105.62
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1,446,780.17
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1,446,780.17
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-231,097.81
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1,677,877.98
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	11,473,300.96

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de répliquer la performance de l'indice Euronext CAC 40® ESG Gross Return (« l'Indice »), quelle que soit son évolution à la hausse comme à la baisse, en investissant dans les actions sélectionnées selon des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cette réplique peut se faire soit totalement, soit de manière optimisée.

Le FCP étant indiciel, il a pour objectif de maintenir l'écart de suivi en valeur absolue entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'Indice à un niveau inférieur à 1%. Si cet écart de suivi dépasse 1%, il ne devra en tout état de cause pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024	29/08/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	10.9502	9.8715	11.8640	12.4352	12.7621
Actif net (en k EUR)	169,762.10	147,854.51	285,498.59	213,048.42	207,728.97
Nombre de titres					
Parts D	15,503,141	14,977,909	24,064,196	17,132,657	16,277,034

Date de mise en paiement	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024	29/08/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	0.03	0.02	0.03	0.03	0.03
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	0.21	0.30	0.30	0.35	0.35
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau du hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Synthèse de l'offre de gestion

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	CODE ISIN	AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	DEVISE DE LIBELLE	SOUSCRIPTEURS CONCERNES	MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS (MARCHE PRIMAIRE)	MONTANT MINIMUM DES ACHATS/VENTES (MARCHE SECONDAIRE)	PLACE DE COTATION (MARCHE SECONDAIRE)
1/100 ^{ème} du niveau de clôture de l'Indice CAC 40 à la date de création du FCP.	FR0010150458	Distribution	EUR	Tous souscripteurs	2 millions EUR ou un nombre de parts du FCP dont la valeur est équivalente à ce montant à l'exception des sociétés du Groupe BNP Paribas, et des participants autorisés	Une part	EURONEXT PARIS

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les intermédiaires sont désignés par la société de gestion au terme d'une procédure de mise en concurrence des contreparties ou brokers, avec lesquels elle initie, pour le compte du FCP, les opérations de marché lui permettant de réaliser son objectif de gestion.

FRAIS FACTURÉS AU FCP	ASSIETTE	TAUX / BARÈME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION TTC	Actif net	0,25 % TTC par an maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	Actif net	Néant
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Actif net	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation et/ou Distribution.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 29/08/2025
Capitaux propres début d'exercice	213,048,424.86
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	10,418,319.19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-21,614,829.10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5,878,283.70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7,811,558.66
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1,446,780.17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5,863,429.95
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-502,579.71
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	207,728,967.48

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 29/08/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	887,500
Nombre de titres rachetés	1,743,123
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	32,196.99
Commissions de rachat acquises à l'OPC	2,161.70
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010150458	Classique	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation, et/ou Distribution	EUR	207,728,967.48	16,277,034	12.7621

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	CH	NL	LU	Pays
Actif						Néant
Actions et valeurs assimilées	207,541.95	202,449.77	3,254.12	1,418.09	419.97	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	207,541.95					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	229.19	-	-	-	229.19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	229.19

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	229.19	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	229.19	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 août 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 29/08/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	42,173.45
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	42,173.45

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	532,373.05	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 29/08/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 29/08/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	10,107,140.16
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 29/08/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	129,782.46
Revenus nets	5,616,073.32
Sommes distribuables au titre du revenu net	5,745,855.78
Affectation	
Distribution	5,696,961.90
Report à nouveau du revenu de l'exercice	48,893.88
Capitalisation	-
Total	5,745,855.78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	16,277,034
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0.35
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/08/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	93,701,747.68
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,535,105.62
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	101,236,853.30
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	488,311.02
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	100,748,542.28
Capitalisation	-
Total	101,236,853.30
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	16,277,034
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	0.03

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Août 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				207,541,946.17	99.91
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				207,541,946.17	99.91
ACCOR SA Hôtellerie - Loisir	42,883.00	42.27	EUR	1,812,664.41	0.87
AIRBUS SE Aéronautique	71,434.00	179.06	EUR	12,790,972.04	6.16
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	71,101.00	176.22	EUR	12,529,418.22	6.03
AXA SA Assurances	224,574.00	39.79	EUR	8,935,799.46	4.30
BNP PARIBAS Banques et assurances	131,552.00	76.83	EUR	10,107,140.16	4.87
BOUYGUES SA Construction et matériaux de construction	9,540.00	36.64	EUR	349,545.60	0.17
BUREAU VERITAS SA Services divers	31,694.00	25.76	EUR	816,437.44	0.39
CAPGEMINI SE Bureau	28,444.00	121.45	EUR	3,454,523.80	1.66
CARREFOUR SA Biens de consommation	2,331.00	12.37	EUR	28,822.82	0.01
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	54,765.00	92.20	EUR	5,049,333.00	2.43
CREDIT AGRICOLE SA Banques et assurances	89,754.00	15.63	EUR	1,402,855.02	0.68
DANONE Biens de consommation	96,824.00	71.18	EUR	6,891,932.32	3.32
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	94,492.00	26.60	EUR	2,513,487.20	1.21
EDENRED Services divers	45,893.00	24.70	EUR	1,133,557.10	0.55
ENGIE Distribution Energie	234,798.00	17.69	EUR	4,153,576.62	2.00
ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques	39,410.00	260.20	EUR	10,254,482.00	4.94
EUROFINS SCIENTIFIC Produits pharmaceutiques	6,479.00	64.82	EUR	419,968.78	0.20
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	4,335.00	2,091.00	EUR	9,064,485.00	4.36
KERING Textiles et habillement	17,564.00	229.15	EUR	4,024,790.60	1.94
LEGRAND SA Electrique - Electronique	34,477.00	130.10	EUR	4,485,457.70	2.16

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 29 Août 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LOREAL Produits pharmaceutiques	31,887.00	397.90	EUR	12,687,837.30	6.11
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement	30,588.00	504.10	EUR	15,419,410.80	7.42
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	115,403.00	30.93	EUR	3,569,414.79	1.72
ORANGE Télécommunication	303,046.00	13.90	EUR	4,212,339.40	2.03
PERNOD RICARD SA Biens de consommation	16,818.00	97.20	EUR	1,634,709.60	0.79
PUBLICIS GROUPE Publicité - Communication	37,032.00	78.84	EUR	2,919,602.88	1.41
RENAULT SA Machines et Véhicules	4,761.00	33.60	EUR	159,969.60	0.08
SAFRAN SA Aéronautique	41,638.00	284.90	EUR	11,862,666.20	5.71
SANOFI Produits pharmaceutiques	162,672.00	84.49	EUR	13,744,157.28	6.62
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	78,836.00	210.05	EUR	16,559,501.80	7.97
SOCIETE GENERALE SA Banques et assurances	73,775.00	52.72	EUR	3,889,418.00	1.87
STELLANTIS NV Machines et Véhicules	173,276.00	8.18	EUR	1,418,090.78	0.68
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	139,962.00	23.25	EUR	3,254,116.50	1.57
TELEPERFORMANCE Bureau	254.00	65.92	EUR	16,743.68	0.01
THALES SA Aéronautique	10,276.00	225.20	EUR	2,314,155.20	1.11
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD Immobilier et logement	30,117.00	88.80	EUR	2,674,389.60	1.29
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	124,027.00	28.21	EUR	3,498,801.67	1.68
VINCI SA Construction et matériaux de construction	64,602.00	115.90	EUR	7,487,371.80	3.60
Créances				-	-
Dettes				-42,173.45	-0.02
Autres comptes financiers				229,194.76	0.11
TOTAL ACTIF NET			EUR	207,728,967.48	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	207,541,946.17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	229,194.76
Autres passifs (-)	42,173.45
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	207,728,967.48

ANNEXE

Les comptes annuels N-1 (format ancien plan comptable) sont présentés en annexe conformément au Règlement ANC n° 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Bilan actif

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	212,892,163.47	285,348,822.13
Actions et valeurs assimilées	212,892,163.47	285,348,822.13
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	212,892,163.47	285,348,822.13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	16,906.75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	16,906.75
Comptes financiers	198,275.67	193,289.18
Liquidités	198,275.67	193,289.18
TOTAL DE L'ACTIF	213,090,439.14	285,559,018.06

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Bilan passif

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	107,774,111.31	162,570,531.84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	81,799,192.33	110,525,258.65
Report à nouveau (a)	66,439.77	6,455.69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17,342,086.64	5,090,218.00
Résultat de l'exercice (a,b)	6,066,594.81	7,306,123.12
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	213,048,424.86	285,498,587.30
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	42,014.28	60,430.76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	42,014.28	60,430.76
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	213,090,439.14	285,559,018.06

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Compte de résultat

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	9,181,502.03	8,064,736.36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	7,314.94	3,291.66
TOTAL I	9,188,816.97	8,068,028.02
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-21.51
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-21.51
Résultat sur opérations financières (I + II)	9,188,816.97	8,068,006.51
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-688,942.74	-590,296.86
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	8,499,874.23	7,477,709.65
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2,433,279.42	-171,586.53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	6,066,594.81	7,306,123.12

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,25 % TTC par an maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation et/ou Distribution.

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Actif net en début d'exercice	285,498,587.30	147,854,506.50
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	10,775,301.96	120,156,547.80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-97,216,362.01	-21,209,499.68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24,649,559.91	6,533,416.40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,538,411.92	-1,666,826.02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	34,365.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-30,450.00
Frais de transaction	-106,683.70	-410,827.37
Différences de change	177.28	-20,644.93
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6,572,433.51	31,534,750.63
Différence d'estimation exercice N	38,435,272.87	45,007,706.38
Différence d'estimation exercice N-1	-45,007,706.38	-13,472,955.75
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	22,075.00
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	22,075.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-721,925.88	-298,533.48
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-7,219,258.80	-4,478,002.20
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8,499,874.23	7,477,709.65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	213,048,424.86	285,498,587.30

Complément d'information 1

	Exercice 30/08/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	10,879,157.52
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/08/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	940,304	
Nombre de titres rachetés	7,871,843	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	31,751.94	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	9,722.62	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	688,942.74	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/08/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	42,014.28
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	42,014.28

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/08/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	198,275.67
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	198,275.67	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	6,458.98
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	66,439.77	6,455.69
Résultat	6,066,594.81	7,306,123.12
Total	6,133,034.58	7,312,578.81
Affectation		
Distribution	5,996,429.95	7,219,258.80
Report à nouveau de l'exercice	136,604.63	93,320.01
Capitalisation	-	-
Total	6,133,034.58	7,312,578.81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	17,132,657	24,064,196
Distribution unitaire	0.35	0.30
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/08/2024	Exercice 31/08/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	81,799,192.33	110,525,258.65
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17,342,086.64	5,090,218.00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	99,141,278.97	115,615,476.65
Affectation		
Distribution	513,979.71	721,925.88
Plus et moins-values nettes non distribuées	98,627,299.26	114,893,550.77
Capitalisation	-	-
Total	99,141,278.97	115,615,476.65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	17,132,657	24,064,196
Distribution unitaire	0.03	0.03

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	8.1211	10.9502	9.8715	11.8640	12.4352
Actif net (en k EUR)	219,369.03	169,762.10	147,854.51	285,498.59	213,048.42
Nombre de titres					
Parts D	27,012,200	15,503,141	14,977,909	24,064,196	17,132,657

	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	30/08/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	0.02	0.03	0.02	0.03	0.03
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.16	0.21	0.30	0.30	0.35
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 30 Août 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				212,892,163.47	99.93
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				212,892,163.47	99.93
ACCOR SA	28,052.00	38.07	EUR	1,067,939.64	0.50
AIRBUS SE	87,884.00	138.82	EUR	12,200,056.88	5.73
AIR FRANCE-KLM	20,913.00	8.22	EUR	171,946.69	0.08
AIR LIQUIDE SA	85,413.00	168.72	EUR	14,410,881.36	6.76
ALSTOM	51,457.00	18.48	EUR	950,668.08	0.45
ARKEMA	8,325.00	84.15	EUR	700,548.75	0.33
AXA SA	284,129.00	34.40	EUR	9,774,037.60	4.59
BNP PARIBAS	173,844.00	62.58	EUR	10,879,157.52	5.11
BUREAU VERITAS SA	50,452.00	29.84	EUR	1,505,487.68	0.71
CAPGEMINI SE	24,447.00	187.50	EUR	4,583,812.50	2.15
CARREFOUR SA	85,392.00	14.58	EUR	1,245,015.36	0.58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	68,576.00	79.08	EUR	5,422,990.08	2.55
CREDIT AGRICOLE SA	157,010.00	14.15	EUR	2,222,476.55	1.04
DANONE	95,458.00	62.80	EUR	5,994,762.40	2.81
EDENRED	37,002.00	38.21	EUR	1,413,846.42	0.66
ENGIE	270,780.00	15.93	EUR	4,313,525.40	2.02
GECINA SA	6,800.00	99.50	EUR	676,600.00	0.32
HERMES INTERNATIONAL	4,695.00	2,169.00	EUR	10,183,455.00	4.78
KERING	11,036.00	259.00	EUR	2,858,324.00	1.34
KLEPIERRE	31,896.00	27.06	EUR	863,105.76	0.41
LEGRAND SA	39,557.00	101.20	EUR	4,003,168.40	1.88
LOREAL	35,758.00	396.60	EUR	14,181,622.80	6.66
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	29,651.00	674.30	EUR	19,993,669.30	9.38
MICHELIN (CGDE)	105,870.00	35.51	EUR	3,759,443.70	1.76
ORANGE	276,054.00	10.30	EUR	2,843,356.20	1.33
PERNOD RICARD SA	30,319.00	128.80	EUR	3,905,087.20	1.83
PUBLICIS GROUPE	33,932.00	99.42	EUR	3,373,519.44	1.58
RENAULT SA	30,689.00	42.95	EUR	1,318,092.55	0.62
REXEL SA	31,417.00	22.84	EUR	717,564.28	0.34
SAFRAN SA	53,841.00	197.95	EUR	10,657,825.95	5.00
SANOFI	168,722.00	101.20	EUR	17,074,666.40	8.01
SCHNEIDER ELECTRIC SE	84,925.00	229.70	EUR	19,507,272.50	9.16
SOCIETE GENERALE SA	109,512.00	21.83	EUR	2,390,646.96	1.12

BNP PARIBAS EASY CAC 40 ESG UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers au 30 Août 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SODEXO	12,023.00	80.50	EUR	967,851.50	0.45
STMICROELECTRONICS NV	94,571.00	28.77	EUR	2,720,807.67	1.28
TELEPERFORMANCE	8,826.00	98.86	EUR	872,538.36	0.41
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	17,521.00	72.46	EUR	1,269,571.66	0.60
VALEO	32,417.00	9.67	EUR	313,472.39	0.15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	102,271.00	29.94	EUR	3,061,993.74	1.44
VINCI SA	78,792.00	108.15	EUR	8,521,354.80	4.00
Créances				-	-
Dettes				-42,014.28	-0.02
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				198,275.67	0.09
TOTAL ACTIF NET			EUR	213,048,424.86	100.00